

**Séance ordinaire du  
1<sup>er</sup> juin 2015**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieux et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Roland Pelletier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Monsieur le conseiller Yve Rouleau est absent.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-06-56**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2015**

**Attendu que** les photocopies du procès-verbal du 4 mai 2015 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-06-57**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2015**

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de mai 2015 au montant de 67 328,29 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2015 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-06-58**

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE MAI 2015**

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de mai 2015 au montant de 294 248,36 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2015 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la période de questions.

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 435-2015 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 421-2014 – CONSTRUCTION SUR PIEUX**

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 435-2015 modifiant le règlement de construction 421-2014 relatif à la construction sur pieux sera proposée.

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 436-2015 –VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014 – ENTREPOSAGE INTÉRIEUR ET CONTAINER**

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 436-2015 modifiant le règlement de zonage 428-2014 relatif à l'entreposage intérieur et les containers sera proposée.

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 437-2015 –VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 422-2014 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 437-2015 modifiant le règlement 422-2014 sur les dérogations mineures sera proposée.

**RÉS. 2015-06-59**

### **ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**Attendu que** des soumissions ont été demandées pour refaire les entrées au Centre communautaire et pour réisoler le mur du côté Ouest;

**Attendu que** 6 entreprises ont répondu à l'appel d'offres soit :

- Construction G. Lepage inc.	103 949,65 \$
- Gides April inc.	121 500,00 \$
- Construction Stéphane Gagnon 2000	127 245,05 \$
- Vitas Construction inc.	129 647,00 \$
- Construction Claude Fournier et fils ltée	135 858,00 \$
- L'Avant-Garde Construction	159 000,00 \$

**Attendu qu'**après analyse, la soumission la plus basse est conforme;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Construction G. Lepage inc. au montant de 103 949,65 plus taxes. Le financement des travaux sera fait à partir de la TECQ 2014-2018.

**RÉS. 2015-06-60**

### **EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR 2015**

**Attendu qu'**un appel de candidatures a été lancé afin de recruter des employés pour le camp de jour 2015;

**Attendu que** le comité de sélection a fait ses recommandations;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche des employés suivants : Carole-Anne Banville à titre de coordonnatrice, Catherine Beaudry, Noémie Garon, Caroline Marcheterre, Emmanuelle Marois, Pierre-Luc Côté, Ève Dupuis, Benoit Bouchard, Laurie Valois, Mylène Gagnon Roy, Sophie Tessier, et Sabrina Fournier. Le salaire offert à la coordonnatrice est de 14 \$/h et de 10,55 \$ /h pour les animateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-06-61**

**EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LE SOCCER 2015**

**Attendu qu'**un appel de candidatures a été lancé afin de recruter des employés pour le soccer 2015;

**Attendu que** le comité de sélection a fait ses recommandations;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de Laurie Curadeau (coordonnatrice), Aurélie Lévesque, William Lévesque, Jordan Vignola, Catherine Dion, William Fournier, Marie-Pier Gendron, Allyssia Bouchard, Jérémy Côté, Jérôme Barriault, Vincent Babin, Matis Dubé, Gabriel Gauthier, Olivier Valois, Étienne Garon, Samuel Lapointe. Le salaire offert à la coordonnatrice est de 14 \$/h pour 9 semaines et à 10,55 \$/h pour les entraîneurs. L'horaire est variable pour les entraîneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-06-62**

**MANDAT À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL – STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de la firme Roche Ltée, Groupe-Conseil au montant de 9 400 \$ plus taxes pour l'étude de la station d'épuration concernant le système d'aération. Le financement sera fait dans le cadre de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-06-63**

**MANDAT À LA FIRME ROCHE LTÉE – RÉSEAU D'AQUEDUC – ÉVALUATION DES TRAVAUX À FAIRE**

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de la firme Roche Ltée, Groupe-Conseil au montant de 12 680 \$ plus taxes pour la cueillette d'information pour les interventions à faire sur notre réseau d'aqueduc et notre poste de chloration. Le financement sera fait dans le cadre de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-06-64**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT**

Il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes à titre de membre du comité d'embellissement pour la saison 2015-2016 soit : Gaétane Lavoie, Alain Lévesque, Marie-Paule Lévesque, Diane Proulx, Martine Pinel présidente, Marie-Ève Dufour conseillère responsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-06-65**

**DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2015**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard possède plus de 67 kilomètres de routes sur son territoire;

**Attendu que** monsieur Harold Lebel, député du comté de Rimouski, possède un budget discrétionnaire pour certains travaux de voirie;

**Attendu que** les travaux de pavage prévus sur la rue Principale Ouest sont admissibles à la subvention discrétionnaire;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité de demander à monsieur Harold Lebel, député du comté de Rimouski, une aide financière de son budget discrétionnaire pour les travaux de pavage prévus en 2015 pour un montant de 100 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-06-66                   RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE EN LOISIRS AVEC LA VILLE DE RIMOUSKI**

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'entente intermunicipale concernant l'accès aux activités de loisirs intervenue avec la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard le 21 août 2000, pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2018, au tarif annuel de 62 480 \$, taxes en sus, à titre de compensation pour l'accès des contribuables de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard aux activités de loisirs de la Ville de Rimouski; ledit montant étant indexé de 2 % par année pour les deuxième et troisième années. Advenant que cette indexation révèle une somme inférieure de 20 \$ par personne (selon de décret de population), un taux de 20 \$ par personne sera appliqué pour l'année de renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-06-67                   ACQUISITION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE**

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité d'autoriser l'acquisition d'un maximum de 50 barils récupérateurs d'eau de pluie. Chaque baril est vendu 25 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-06-68                   AUTORISATION À EMPRUNTER LES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'organisation du 19<sup>e</sup> rallye provincial H.O.G. à emprunter les rues de la Gare et Principale Ouest lors de la randonnée à moto qui doit avoir lieu le 11 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-06-69                   DEMANDE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

**Attendu que** le Conseil municipal désire faire une demande au programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 5.1 pour améliorer les entrées du Centre communautaire Régis-St-Laurent afin de les rendre conforme pour les personnes à mobilité réduite;

**Attendu que** les différentes entrées ne sont pas adaptées pour les personnes à mobilité réduite et que cet immeuble est utilisé comme centre communautaire et comme salle de réunion pour différents organismes;

**Attendu que** notre projet cadre très bien avec notre politique familiale et notre adhésion à municipalité amie des aînés;

**Attendu que** la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation du projet;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité de faire une demande au programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 5.1 afin d'obtenir une aide financière pour la rénovation des entrées du Centre communautaire Régis-St-Laurent et pour refaire le revêtement extérieur du côté Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-06-70                   RÈGLEMENT 434-2015 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014 – CARRIÈRES ET SABLIERES – ZONES AD5, AD6 ET AD3**

**Attendu que** le Conseil municipal a adopté un règlement de zonage le 7 juillet 2014 et que celui-ci est entré en vigueur le 15 juillet 2014;

**Attendu que** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le Conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**Attendu que** la Municipalité a reçu une demande de modification de son règlement de zonage;

**Attendu que** la demande vise à permettre l'usage « Extraction » dans les zones Ad-5 et Ad-6 et retirer l'usage « extraction » dans la zone Ad-3;

**Attendu que** le Conseil entend faire droit à cette demande;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que le règlement soit adopté, décrétant ce qui suit, savoir :

#### **Article 1 TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement 434-2015 modifiant le règlement de zonage 428-2014 – carrière et sablière – zones Ad-3, Ad-5 et Ad-6 ».

#### **Article 2 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 3 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

Modifier la grille des spécifications en mettant un point à l'intersection de la ligne « EXTRACTION » et les colonnes Ad-5 et Ad-6;

Modifier la grille des spécifications en enlevant le point à l'intersection de la ligne « EXTRACTION » et la colonne Ad-3.

#### **Article 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **CONSULTATION PUBLIQUE – DÉROGATION MINEURE DU 181, ROUTE CYRILLE-LAVOIE**

Monsieur David Leblanc présente la demande de dérogation mineure du 181, route Cyrille-Lavoie. Monsieur Leblanc demande si des citoyens veulent se prononcer sur cette demande.

**RÉS. 2015-06-71**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 181, ROUTE CYRILLE-LAVOIE**

**Attendu que** le Conseil municipal a adopté un règlement sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme portant le numéro 422-2014;

**Attendu que** le Conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure pour le 181, route Cyrille-Lavoie. Le propriétaire désire installer une porte de garage d'une hauteur de 3,05 mètres alors que la réglementation autorise 2,8 mètres;

**Attendu que** le Comité consultatif d'urbanisme a analysé cette demande et fait ses recommandations au Conseil municipal;

**Attendu qu'**un avis public a été dûment donné le 1<sup>er</sup> jour de mai 2015 quant à la consultation publique tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015;

**Attendu que** le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

**Attendu que** la demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

**Attendu que** le demandeur est de bonne foi ayant fait la demande avant de réaliser les travaux;

**Attendu que** le refus de la demande ne causerait pas un préjudice sérieux au demandeur;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure du 181, route Cyrille-Lavoie pour l'installation d'une porte de garage de 3,05 mètres au lieu de 2,8 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CONSULTATION PUBLIQUE – DÉROGATION MINEURE DU 76, RUE LECHASSEUR**

Monsieur David Leblanc présente la demande de dérogation mineure du 76, rue Lechasseur. Monsieur Leblanc demande si des citoyens veulent se prononcer sur cette demande.

**RÉS. 2015-06-72**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 76, RUE LECHASSEUR**

**Attendu que** le Conseil municipal a adopté un règlement sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme portant le numéro 422-2014;

**Attendu que** le Conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure pour le 76, rue Lechasseur. Le propriétaire désire construire une gloriette (gazébo) d'une superficie de 44,39 mètres carrés alors que la réglementation ne permet que 20 mètres carrés;

**Attendu que** le Comité consultatif d'urbanisme a analysé cette demande et fait ses recommandations au Conseil municipal;

**Attendu qu'**un avis public a été dûment donné le 1<sup>er</sup> jour de mai 2015 quant à la consultation publique tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015;

**Attendu que** le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

**Attendu que** le requérant peut construire une gloriette conforme à la réglementation tout en ayant un spa;

**Attendu que** le demandeur est de bonne foi ayant fait la demande avant de réaliser les travaux;

**Attendu que** la demande n'est pas considérée mineure puisqu'elle excède du double de la superficie permise;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure du 76, rue Lechasseur pour la construction d'une gloriette ayant une superficie excédant du double permis par la réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du président, la séance est levée.

---

Francis St-Pierre, maire

---

Alain Lapierre, directeur général